

Douai, le 2 juillet 2010

CODEP-DOA-2010-36651 FG/EL

Clinique Vétérinaire
56, Boulevard Gabriel Péri

62210 AVION

Objet : Inspection **INSNP-DOA-2010-0392** effectuée le **14 juin 2010**
Thème : "Radioprotection des travailleurs".

Réf. : Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-17 et R. 1333-98
Article 4 de la loi n° 2006-686 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire.

Monsieur,

Dans le cadre de la campagne nationale de contrôle sur l'application de la réglementation relative à la radioprotection des travailleurs, organisée conjointement par la Direction du travail (DGT), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, dans le respect des attributions de l'ASN concernant le contrôle de la radioprotection prévue à l'article 4 de la loi en référence, une inspection courante annoncée a eu lieu le **14 juin 2010** au sein de votre clinique vétérinaire. Cette inspection avait pour objectif de contrôler l'application de la réglementation relative à l'utilisation d'un générateur électrique de rayonnements ionisants utilisé à des fins de radiodiagnostic vétérinaire.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Suite à la lettre d'annonce de l'inspection, vous avez informé l'ASN par téléphone que vous n'utilisiez plus d'équipement de radiologie dans votre cabinet. L'équipe d'inspection a souhaité vérifier sur place et a procédé à une visite de l'installation de radiologie.

Il ressort de la visite que vous disposez d'une salle de radiologie, équipée d'une table, d'un pupitre de commande et des équipements de protection individuelle. Toutefois, le générateur n'était plus sur son support. Vous avez indiqué aux inspecteurs que le générateur était actuellement entreposé à votre domicile.

A - Demandes d'actions correctives

A.1 – Inventaire IRSN

L'article R.4452-21 du code du travail stipule qu'une copie actualisée des sources et des appareils émettant des rayonnements ionisants utilisés ou stockés dans l'établissement, doit être transmis annuellement à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (*IRSN - Unité d'Expertise des Sources - BP 17 - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex*).

.../...

Vous n'avez pas jamais transmis ce relevé à l'IRSN.

Demande 1

Je vous demande de vous conformer aux dispositions de l'article R.4452-21 du code du travail et de procéder à l'envoi annuel à l'IRSN de votre inventaire de sources et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants.

B - Demandes de compléments d'information

B.1 – Cessation d'activité

Vous avez indiqué aux inspecteurs que vous disposiez d'un appareil de radiodiagnostic vétérinaire utilisé uniquement à poste fixe et dont le faisceau d'émission est directionnel et vertical. Ce générateur est actuellement entreposé à votre domicile. Votre activité de radiologie aurait été arrêtée depuis 1993.

Demande 2

Je vous demande de me confirmer que vous n'utilisez plus votre générateur de rayonnements ionisants. Vous me préciserez la date exacte d'arrêt de vos activités de radiologie au sein de votre cabinet.

B.2 – Devenir du générateur

Lors de la visite, vous avez indiqué aux inspecteurs ne pas avoir mené de réflexion sur le devenir de cet équipement.

Demande 3

Je vous demande de me faire connaître la suite que vous comptez donner sur le devenir de ce générateur.

C - Observations

Aucune observation

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de mise en œuvre qui vaut engagement de réalisation effective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président de l'ASN et par délégation,
L'Adjointe au Chef de la Division,

Signé par

Andrée DELRUE-CREMEL

